



Extraits du Budget 2006

Pour les particuliers et les familles

- La TPS passera de 7 à 6 %, le 1^{er} juillet.
- Le taux d'imposition le plus bas s'appliquant au revenu gagné jusqu'à concurrence de 36 400 \$ continuera d'être de 15 %, jusqu'au 30 juin. Par la suite, il passera à 15,5 % pour le revenu gagné au cours des 6 derniers mois de 2006, après quoi il demeurera à 15,5 %. (Le taux était de 16 % jusqu'à ce que le gouvernement libéral précédent le réduise à 15 %, en novembre 2005.)
- Le montant personnel de base qui est exonéré d'impôt, pour l'année d'imposition de 2006 augmentera légèrement à compter du 1^{er} juillet, et il continuera d'augmenter au cours des années subséquentes, de sorte qu'en 2009, il atteindra 10 000 \$, le même montant promis auparavant par les Libéraux.
- Les travailleurs pourront, en 2006, réclamer un nouveau crédit d'impôt au revenu d'emploi de 250\$ qui passera à 1 000 \$, en 2007.
- **La prestation universelle pour garde d'enfants versera aux parents 1 200 \$ par année pour chaque enfant de moins de six ans, et cette somme sera imposable selon le taux s'appliquant au conjoint dont le revenu est le moins élevé.**
- **250 millions de dollars ont été affectés pour la création de nouvelles places de garderie, à compter de 2007.**
- Les usagers du transport en commun qui se procurent un laissez passer mensuel ou annuel obtiendront un nouveau crédit d'impôt correspondant à 15,5 pour cent du coût du laissez-passer, à compter du 1^{er} juillet.
- Les enfants de moins de 16 ans inscrits à des activités de conditionnement physique procureront à leurs parents un crédit d'impôt pouvant aller jusqu'à 500 \$.
- Les familles à revenu moyen et élevé seront, pour la première fois, admissibles à une prestation pour enfants handicapés, jusqu'à concurrence d'un maximum annuel de 2 044 \$, à compter du 1^{er} juillet.

Pour les étudiants

- Les Canadiens qui fréquentent l'université ou un collège peuvent réclamer un crédit d'impôt annuel de 500 \$, pour le coût des manuels scolaires, ce qui correspond à un avantage d'environ 80 \$ par année, pour un étudiant à temps plein typique.
- Toutes les bourses d'études, de recherche et de perfectionnement seront maintenant exonérées d'impôt, au lieu de la limite d'exemption actuelle de 3 000 \$ par année.
- Davantage de personnes seront admissibles aux prêts d'études canadiens, en raison d'une réduction du montant que les parents sont appelés à contribuer pour le coût de l'éducation postsecondaire, à compter du mois d'août 2007.
- Jusqu'à 1 milliard de dollars aux provinces et aux territoires pour « les investissements urgents dans l'infrastructure de l'éducation postsecondaire. »
- Les apprentis des métiers spécialisés obtiendront une nouvelle subvention annuelle de 1 000 \$, au cours de leurs 1^{re} et 2^e année, plus une déduction d'impôt pouvant aller jusqu'à 500 \$ pour le coût des outils nécessaires à l'emploi, en sus d'un coût initial de 1 000 \$.

Pour les immigrants

- Tel que promis, le montant des droits de résidence permanente passera de 975 \$ à 490 \$, à compter d'immédiatement.
- **Le financement du programme d'établissement augmentera de 307 millions de dollars.**

Pour les faibles salariés

- D'après les estimations du gouvernement, les mesures fiscales permettront à environ 655 000 faibles salariés de ne plus payer d'impôt.
- Jusqu'à 800 millions de dollars ont été mis de côté à la disposition des provinces et des territoires, pour des projets de logement abordable urgents.

Pour les autochtones canadiens

- 450 millions de dollars de plus pour la salubrité de l'eau et le logement sur les réserves, ainsi que pour améliorer les « **résultats scolaires** et les conditions socio-économiques des femmes, des enfants et des familles autochtones. »

Pour les entreprises

- Les taux d'impôt sur le revenu des sociétés baisseront, le taux général diminuant de 21 à 19 %, d'ici 2010, et le taux d'impôt des petites entreprises passant de 12 à 11,5 %, en 2008, puis à 11 %, en 2009.
- Les petites entreprises peuvent gagner jusqu'à 400 000 \$ au lieu de 300 000 \$, avant que ne s'applique un taux plus élevé.
- Un nouveau crédit d'impôt pouvant aller jusqu'à 2 000 \$ pour les entreprises qui embauchent des apprentis.
- La surtaxe des sociétés, pour l'ensemble des entreprises, disparaîtra à compter du 1^{er} janvier 2008.
- L'impôt fédéral sur le capital sera éliminé à compter du 1^{er} janvier 2006.

Ministères et agences du fédéral

- Le Conseil du Trésor examinera tous les programmes gouvernementaux avant d'identifier 1 milliard de dollars de coupures des dépenses pour l'exercice de 2006-2007, et un autre milliard de dollars, au cours de l'exercice de 2007-2008. (Les Conservateurs avaient auparavant promis de restreindre les dépenses dans tous les ministères sauf ceux de la Défense et des Affaires indiennes.)

Pour les arts

- Le Conseil des arts du Canada recevra 50 millions de dollars supplémentaires sur deux ans – 20 millions de dollars de nouveaux fonds pour 2006-2007 et 30 millions de dollars de plus en 2007-2008.

Consulter Radio-Canada pour plus de détails
www.cbc.ca/news/background/budget2006

Merci,
Patricia Parulekar, Directrice nationale
Avril 2006, Ottawa